



Bureau du Conseil d'administration PROCES-VERBAL

Auteur : Jean-Pierre HUGUES

Date : 10 février 2010

Référence : LFP-BUR.2010.02.09

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion téléphonique du	09/02/2010 à 10h00
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents	Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre LOUVEL (représentant également Henri LEGARDA), Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI (représentant Joël MULLER), Michel SEYDOUX, Frédéric THIRIEZ (représentant également Jean-Pierre DENIS)
Excusés	Olivier SADRAN, Pascal URANO
Assistent	Jean-Pierre ESCALETES, Jean-Claude HAMEL (représentant Alain DUJON), Jean-Louis TRIAUD, Jean-Pierre HUGUES

Sommaire

1. J23 – BORDEAUX / AUXERRE.....	2
----------------------------------	---



1. J23 – BORDEAUX / AUXERRE

Le Bureau,

Vu la demande des GIRONDINS DE BORDEAUX, en date du 5 février 2010, de décaler le match de la 25^{ème} journée de Ligue 1 -BORDEAUX / AUXERRE- à une date ultérieure afin "de préparer au mieux un match décisif contre l' OLYMPIAKOS, le mardi 23 février 2010" ;

Considérant que l'intérêt supérieur du football professionnel français, réaffirmé par le Conseil d'administration de la LFP à de nombreuses reprises, est de placer nos clubs dans les meilleures conditions possibles pour disputer les Coupes d'Europe ; que du fait notamment du report pour raisons climatiques de la 1/2 finale de la Coupe de la Ligue opposant LORIENT à BORDEAUX au 17 février 2010, le club requérant serait amené à disputer 5 matches entre le 10 et le 23 février, date de son déplacement en Champions League contre l'OLYMPIAKOS ;

Considérant que le calendrier, ainsi réaménagé, alourdirait la séquence des matches des GIRONDINS DE BORDEAUX et pénaliserait sa préparation pour le match contre l'OLYMPIAKOS ;

Considérant que l'AJ AUXERRE, qui doit jouer contre les GIRONDINS DE BORDEAUX, n'est pas opposé au report de la rencontre ;

Considérant que le match BORDEAUX / AUXERRE n'a pas fait l'objet d'un choix premium de la part des diffuseurs de la Ligue 1 ;

Considérant qu'il n'est pas possible d'avancer le match BORDEAUX / AUXERRE au vendredi 19 février, sauf à reporter la rencontre LORIENT / BORDEAUX du 17 février au détriment du club organisateur ;

Par ces motifs,

Accepte la demande de dérogation formulée par BORDEAUX et reporte la rencontre BORDEAUX / AUXERRE à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le Président
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES